



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats d'accompagnement dans l'emploi et contrats d'avenir

Question écrite n° 105228

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la promotion des nouveaux contrats aidés : contrats d'avenir et contrats d'accès à l'emploi. En effet, plusieurs mois après la mise en oeuvre du plan de cohésion sociale, il conviendrait de relancer fortement ces dispositifs, notamment auprès des collectivités locales et des associations de notre pays, qui n'ont, semble-t-il, pas toujours fait les efforts nécessaires au succès de ces contrats - notamment parce qu'elles n'en voient que les contraintes financières et non le bénéfice de climat social et solidaire de leur ville ou de leurs différentes activités. Dès lors, il conviendrait de mobiliser ces décideurs par une vaste campagne de promotion à la rentrée de septembre-octobre de ces CAE et CA. Il lui demande si elle compte répondre à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105228

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9962